

**Avis n° 2022/11**  
**relatif à l'attribution du grade de licence au**  
**BACHELOR en Sciences et Ingénierie**  
**École centrale Marseille**

**École**

Nom :	École centrale Marseille
Sigle :	Ecole Centrale Marseille
Type :	Public
Académie :	Aix-Marseille
Sites de l'école :	Marseille, Nice

**Objet de la demande d'attribution du grade de licence**

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	École centrale Marseille
Spécialité(s) :	Ingénierie responsable et transformations digitales
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année et sous statut d'apprenti en 3 <sup>ème</sup> année
Site(s) de la formation :	Nice

Vu le rapport établi par Patrick BOUVIER (membre de la CTI, rapporteur principal) et Marie-Reine BOUDAREL (experte de la CTI, co-rapporteuse), présenté en assemblée plénière de la CTI le 15 novembre 2022,

**La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :**

Première attribution du grade de licence au diplôme de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant de l'école :	Type(s) de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée
Bachelor en Sciences et Ingénierie spécialité Ingénierie responsable et transformations digitales sur le site de Nice	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année et sous statut d'apprenti en 3 <sup>ème</sup> année	2023	2025 - 2026	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Mettre en œuvre le plan de recrutement pour assurer la mise en place et le développement du campus de Nice ;
- Développer l'exposition à l'innovation dans le cursus des étudiants ;
- Intégrer le site de Nice dans la démarche qualité globale de l'école.

Délibéré en séance plénière du 15 novembre 2022.

Approuvé en séance plénière du 13 décembre 2022.



La Présidente  
Elisabeth CRÉPON